

# SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA CISSE ET DES SES AFFLUENTS

## DELIBERATION DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA CISSE ET DE SES AFFLUENTS

**Date de convocation :**

Le 04 février 2016

**Nombre de délégués :**

En service : 69  
Présents : 36  
Votants : 35

N°05-CS01/03/2016

**Objet :** Mutualisation animation agricole**Avis :** Avis favorable à l'unanimité

L'an deux mille seize,  
Le mardi 1<sup>er</sup> mars à dix-huit heures trente,  
Le Conseil Syndical s'est réuni à Herbault, sous la présidence de M. Jean-Louis SLOVAK

**Étaient présents :**

Mesdames Marie-Claire GRUGIER-CREQUINE, Claudine GAUDELAS, Claudette TREMBLAY, Claudette BOURGUEIL, Céline MEUSNIER, Micheline RIVIERE, Valérie DEPLOBIN.

Messieurs Franck RIVIERE, Michel DUBUISSON, Damien ROGER, Jean-Paul BRISSON, Henri BURNHAM, Didier DENIAU, Jacky RUET, Jean-Marc LABBE, Jacques PARIS, Yannick SEVREE, Jérôme HUARD, Serge NOUZIERES, Claude HUON, Laurent COUCHAUX, Georges PARCE, Didier BOUIN, Patrice CHARRET, Daniel CHEVALIER, François OURY, Jean-Michel LENA, Maurice PLY, Daniel BORDIER, Jean-Pierre MARIN, Eric HALLAY, Jean-Marie CARRE, Claude ROUVRE, Gérard SERER, Jean MATHIOT.

Participaient également à la réunion sans prendre part au vote : Madame Christelle TOUZET, Messieurs Guillaume GODMER, Valentin BAHE, Ludovic COGNARD.

Étaient excusés : Madame Christelle DESSITE, Joëlle NOLIERE, Fabienne FANDEUR, Valérie PINAUD, Marlène GUILLARD et Mrs Marc GAULANDEAU, Etienne LONQUEU, Bertrand LANOISELEE Jean-Marie DESSABLES, Philippe VONNET.

Est nommé secrétaire de séance Monsieur Jean-Michel LENA

### Convention de partenariat SMB Cisse – SMAEP Val de Cisse – SIAEP Averdon/Villerbon : Animation agricole

Considérant l'accord favorable de principe d'un partenariat de mutualisation entre le SMB Cisse, le SMAEP du Val de Cisse et le SIAEP d'AVERDON-VILLERDON arrêté par délibération n°10-CS13/10/2015 en date du 13 Octobre 2015;

Considérant les besoins financiers nécessaires et les aides prévisionnelles possibles dans le cadre du Contrat Territorial n°2 ;

Considérant les accords de principe respectifs des financeurs et syndicats partenaires ;

Il est proposé d'établir une convention de partenariat entre le SMB Cisse, le SMAEP du Val de Cisse et le SIAEP d'Averdon-Villerbon sur une durée de 3 ans selon les termes financiers suivants :

Dépenses prévisionnelles annuelles		Recettes prévisionnelles annuelles	
Salaires annuels nets	23 000 €	Agence de l'Eau LB	28 800 €
Charges salariales	13 000 €	Région Centre	9 600 €
Fonctionnement associé	12 000 €	SMB Cisse	3 200 €
Frais de gestion SMB Cisse	2 400 €	SMAEP Val de Cisse	4 400 €
		SIAEP Averdon - Villerbon	4 400 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>50 400 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>50 400 €</b>

Sur proposition du bureau après avis favorable de celui en date du 16 février 2016,

Le conseil syndical, à l'unanimité :

- Valide la convention de partenariat présentée ci-dessus et l'inscription des coûts & recettes associés au budget primitif 2016.

4, Rue du Bailli  
41 190 HERBAULT

